

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le mardi 4 mai 2021 à 19 h 30  
777, boul. Marcel-Laurin**

---

**CA21 08 0179**

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue virtuellement, le mardi 4 mai 2021, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem  
Francesco Miele

Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen  
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

---

**CA21 08 0180**

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mai 2021.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'adopter, tel que soumis, l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 mai 2021.

**ADOPTÉ.**

---

**CA21 08 0181**

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'adopter, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021 du Conseil d'arrondissement.

**ADOPTÉ.**

---

**CA21 08 0182**

La première période des questions du public a lieu de 19h36 à 19h57.

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

**Monsieur Daxeshkumar Patel, 415-1100, rue Goulet**  
daxesh87@gmail.com

---

Question: Read an article about permission given by Saint-Laurent to use the basement and first floor of a commercial building as a place of worship and he would like to acknowledge this is a great step. Does this apply to rental properties as well?

*Réponse (A. DeSousa): Cognizant of the difficulty represented by finding a new venue to use as a place of worship, over the past few years, Saint-Laurent's administration has been studying the regulatory issues in order to improve the offer of space on the borough territory.*

*In 2017, the Borough Council adopted a draft bylaw that stipulated, among other things, the use of a "place of worship" covering a maximum surface area of 650 m<sup>2</sup> on the second floor or in the basement of commercial buildings in 16 new zones, for a total of 42. The aim of this targeted measure is to preserve the commercial aspect of the districts while offering new options for accommodating places of worship. As with any usage governed by the zoning bylaw, there is no distinction as to the type of occupancy for these spaces (rented vs. owned).*

*Nonetheless, further to public consultations, most of the draft bylaw was postponed due to a lack of social consensus on the matter. Although the matter was revisited in 2019-2020, the context of the exceptional pandemic situation forced the borough to postpone its advancement. The Borough Council intends to resume consultation efforts as soon as the public crisis is behind us.*

**Mrs Tracey Walsh, H4R 0C3**  
traceyirenewalsh@gmail.com

---

Question: Would like to know why Saint-Laurent allows large gatherings in public parks? For example, Philippe-Laheurte Park has had large gatherings for the last two weekends. She has seen many people gather for birthday parties and/or family gatherings for eating. Many families come to use the picnic tables, which draw large crowds. Often, no distancing and no masks were used by the adults. Some families come in groups of 10-20 people.

Many residents that live in this area feel that these picnic tables should be closed-off during the pandemic for sanitary reasons and to minimize the risk of large gatherings and spreading of Covid-19 in our neighbourhoods. Is there anything that can be done to monitor what's going on?

*Réponse (A. DeSousa): Dear Mrs. Walsh,*

*Thank you for bringing this to our attention. We have passed the information on to police station 7 and citizens that witness this kind of situation can report them online with the "COVID-19 report a situation online" form on the SPVM website (<https://spvm.qc.ca/en/Pages/Report-an-event/COVID19--Report-a-situation-online>).*

*At this point in time, we wish to maintain access to our facilities for families from the same households and will take the necessary steps to ensure that our parks remain safe places to enjoy the outdoors. Our public security will be patrolling the area and as of May 1<sup>st</sup>, our park attendants will be back on duty for the warm season. The authorities will be informed if there are any further issues.*

*We take this opportunity to remind residents of Saint-Laurent that there are still risks to gathering outdoors, especially with the new variants that are active. It is important to stay within your household group and avoid close contact with anyone outside this group. This involves wearing a face covering and maintaining a two-metre distance from others. Being vaccinated is not a reason at this time to ignore the health authorities' guidelines and you will be advised when it is safe to engage in large social gatherings.*

*[En français: Nous profitons de cette occasion pour rappeler aux résidents de Saint-Laurent qu'il y a encore des risques à se rassembler en plein air, surtout avec les nouveaux variants qui sont actifs. Il est important de rester au sein de votre groupe familial et d'éviter tout contact étroit avec quiconque en dehors de ce groupe. Cela implique de porter un couvre-visage et de maintenir une distance de deux mètres des autres. Pour le moment, le fait d'être vacciné n'est pas une raison d'ignorer les directives des autorités sanitaires et vous serez avisés lorsqu'il sera sécuritaire de participer à des rassemblements sociaux élargis.]*

**Informations complémentaires ne faisant pas partie de la réponse:**

*[À noter que le site internet du SPVM mentionne: **veuillez utiliser le 911 uniquement si la situation nécessite une assistance immédiate.**]*

*[Le CIUSSS-NÎM nous informe que le secteur Bois-Franc n'est pas une zone considérée prioritaire pour une intervention de prévention particulière.]*

**Monsieur Pierluigi Ventura, 1855, rue Stanislas**  
epilogo@videotron.ca

---

Question: Félicite l'administration de Saint-Laurent d'avoir enfin compris le problème de la circulation sauvage aux différentes entrées/sorties du quartier historique Wartime. Le rétrécissement de la chaussée, solution maintes fois suggérée, sans aucune réponse explicative reçue jusqu'à ce jour, a été finalement adopté.

Mais cela, souligne-t-il, aurait été trop beau pour répondre à leurs attentes. L'entrée/sortie Painter-Stanislas, la plus chaotique aux heures de pointe, selon eux, et celle pour laquelle ils avaient demandé de porter prioritairement une attention toute particulière, a été complètement ignorée.

À cela, il ajoute qu'en plus d'une saillie sur la rue Painter, ils avaient suggéré :

- la présence d'un brigadier;
- un clignotant rouge pour faire respecter l'arrêt obligatoire par les chauffards qui s'engagent aveuglément dans un tournant à 90°, sans tenir compte de la vitesse maximale affichée de 30 km/h.

Il souligne que, selon lui, Saint-Laurent se démarque dans la CUM par l'absence de ralentisseurs. Comment donc expliquer ce large dos-d'âne sur la rue Laval, à l'approche d'un petit chemin emprunté par une quarantaine d'écoliers, alors que sur la rue Stanislas transitent au-delà de 150 enfants? Il souligne que ce qui est décourageant pour les propriétaires-payeurs de taxes, c'est le silence de l'administration face à leurs demandes licites. Où se sont envolées les promesses de Madame Biron, en 2001, lors de la campagne qui vous a valu la victoire, Monsieur le Maire? Peut-on espérer une réponse encourageante, en ligne?

N.B. 13 personnes ont signé cette question (Pierluigi Ventura, Éliane Gaudo, Éric Cyr, Nada Jabre, Jimmy Chavez, Rehab Zoulka, Djamel Tali, Sofiane Tali, Tarek Tali, Amine Tali, Karine DesHaies, Li Jia Xuan, Qiu Yi lan)

*Réponse (A. DeSousa): La sécurité des piétons est une priorité pour l'administration laurentienne. Nous analyserons votre requête et vos suggestions afin d'améliorer la sécurité des écoliers qui circulent dans votre secteur. Nos services vous contacteront pour avoir plus d'informations sur les problématiques que vous avez observées.*

**Monsieur Atef Hammal, 931, rue Maheu**  
sefem.inc@gmail.com

---

Question : Se questionne à savoir pourquoi le stationnement à camion situé devant le stationnement du Rona sur le boulevard Côte-Vertu ressemble à un dépôt. Il y a des montagnes de saletés et cela donne l'impression que Saint-Laurent est une ville malpropre.

*Réponse (A. DeSousa): Bonjour, M. Hammal, merci pour votre intervention. Le propriétaire du terrain nous a informés que la compagnie Rona est chargée d'entretenir le terrain de la bâtisse au boulevard Côte-Vertu. Nos équipes ont rencontré le directeur du magasin cette semaine. Il nous confirme qu'un mandat a été octroyé à une compagnie de nettoyage. Le tout devrait être ramassé et nettoyé sous peu. Soyez assuré que j'ai demandé à nos services de suivre ce dossier de près.*

**Monsieur André Lasnier, 1530, du Collège**  
andre.lasnier@icloud.com

---

Question : Ce citoyen a 3 questions :

1. Comment allez-vous gérer la ruelle du Collège entre la rue Gohier et le boulevard Décarie? Cela va être vraiment achalandé avec la fermeture de la station de métro Côte-Vertu et plusieurs automobilistes utilisent déjà la ruelle comme voie de contournement.
2. Est-ce que vous avez toujours l'intention de faire la réfection de cette ruelle cette année ? Si ce n'est pas le cas, il aimerait savoir si l'Arrondissement allait remettre les bollards pour ralentir la vitesse, ce qui n'a pas été fait l'année dernière et aurait dû être fait. Il aurait appelé à plusieurs reprises l'année dernière concernant ce point et n'a jamais eu de réponse.

3. Dans votre Bulletin de St-Laurent vous n'avez pas indiqué la route que les navettes et les autobus vont utiliser. Nous avons été informés par la STM, lors de la session d'information, que tous les autobus emprunteront la rue Gohier entre Saint-Louis et Edouard-Laurin! Ils passeront aux deux minutes et on compte 1000 autobus par jour. Je trouve que vous ne tenez pas compte du bien-être et du droit à la quiétude des résidents du quartier.

*Réponse (A. DeSousa): Bonjour M. Lasnier,*

*Nous avons l'intention d'installer des balises pour décourager la circulation de transit sur la ruelle. Les balises n'ont malheureusement pas été installées l'année dernière dû aux délais occasionnés par la pandémie.*

*La navette de la STM suivra la rue Gohier entre le terminus Côte-Vertu et la rue Saint-Louis ainsi que la rue Saint-Louis entre la rue Gohier et la station du Collège. En ce qui concerne la rencontre publique d'information tenue par la STM la semaine dernière, vous avez raison de mentionner que la présence de la navette entre les stations Côte-Vertu et du Collège aura un impact sur le bien-être et la quiétude des citoyens du quartier pour l'été 2021, et ce, malgré tous les efforts et mesures qui seront déployés pour en minimiser les impacts.*

*Le nombre de 1000 passages de bus est basé sur le scénario planifié, validé, et approuvé avec des données d'achalandage estimées en baisse de 50% de l'achalandage habituel en raison de la situation sanitaire liée à la COVID. Cependant, dès la semaine du 21 juin, le nombre d'autobus diminue d'environ 30% (sauf imprévu) en raison de la diminution de service estivale de la STM.*

*On nous a confirmé que l'utilisation des bus sera surveillée par les chefs d'opérations de la STM en temps réel afin d'ajuster le service en conséquence. Les départs d'autobus vides seront retardés ou annulés. Si l'achalandage diminue, le nombre de bus sera ajusté à la baisse.*

---

**Monsieur Jean-François Patenaude, 2174, rue Kenneth-Patrick**  
jfpmonette@hotmail.com

Monsieur souligne que dans les axes prévus du réseau express de vélo (REV) pour les futures phases, il y a l'axe sur Henri-Bourassa entre l'autoroute 15 et l'autoroute 40. Ce projet de transport actif permettrait enfin les déplacements Est-Ouest efficaces et directs dans l'Arrondissement et permettrait aussi de relier l'arrondissement Saint-Laurent aux arrondissements voisins de manière rapide, efficace et sécuritaire pour les déplacements reliés au travail et aux tâches quotidiennes (magasin, épicerie, loisirs). Ce projet cadre parfaitement avec l'orientation de développement durable vers laquelle tend l'Arrondissement au cours des dernières années.

Est-ce que l'arrondissement Saint-Laurent est favorable à ce projet, appuie ce projet de transport actif et s'engage à travailler avec la Ville centre afin que ce projet se réalise dans un avenir rapproché?

*Réponse (A. DeSousa): Le développement du réseau cyclable fait partie des priorités de l'administration laurentienne. Les équipes techniques de l'Arrondissement travaillent actuellement en étroite collaboration avec les services centraux sur la planification et la conception de ce projet. Le calendrier de réalisation n'est pas confirmé, mais la première phase des travaux sur le tronçon ouest du boulevard Henri-Bourassa pourrait débuter à court terme.*

---

**Madame Catherine Chevrier, 1357, rue Decelles**  
catherine.chevrier50@gmail.com

Question: En cette année électorale, votre équipe a-t-elle prévu une plateforme transparente et accessible à tous les Laurentiens afin que ces derniers puissent échanger sur vos réalisations positives, mais également sur ce que vous échappez par aveuglement volontaire ou encore parce que vous peinez à obtenir les ressources nécessaires?

Elle justifie sa question par le fait que ce sont souvent les aspects positifs et le PR qui circulent dans les journaux locaux et sur l'Internet, alors que plusieurs déplorent le fait que vous avez peine à faire respecter les lois et règlements en vigueur sur le territoire, privant les coffres publics de revenus importants et encourageant certains citoyens et certaines entreprises à se comporter comme de petits voyous condescendants.

*Réponse (A. DeSousa): Bonjour Mme Chevrier. Concernant votre enjeu particulier, vous ne pouvez douter de la bonne volonté du Conseil et de ses membres (dont monsieur Salem et madame Biron) qui ont passé des heures sur cette question avec les équipes de l'Arrondissement. Mais du fait que vous avez déplacé le dossier à l'Ombudsman de la Ville, vous comprendrez que nous ne pouvons donc plus le commenter. Vous nous posez la question à savoir si nous avons prévu une plateforme spéciale d'échange avec les citoyens en cette année électorale ... la réponse est non. Nous demeurons toujours en contact avec notre communauté comme élu et comme citoyen et cela, peu importe si nous sommes en période électorale ou non. Avec la pandémie il est effectivement plus difficile d'avoir des contacts directs comme auparavant. Toutefois, et vous avez pu le constater vous-même, nous avons tenu six rencontres virtuelles avec nos citoyens au cours des dernières semaines. Notre objectif était justement de créer cette proximité avec la communauté et d'échanger de façon transparente sur diverses préoccupations des citoyennes et citoyens. Je ne considère pas cela comme une opération de relations publiques, mais bien comme une réelle volonté de mieux connaître les attentes de nos résidents pour les cinq prochaines années. En ce qui concerne les règlements, nous faisons notre possible Mme Chevrier pour que nos équipes s'assurent de leur respect et pour trouver le meilleur équilibre entre la sensibilisation et la répression afin que nous puissions tous, comme citoyen ou citoyen corporatif, vivre et nous épanouir dans un environnement agréable et sécuritaire.*

---

#### CA21 08 0183

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

CONSIDÉRANT	que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont convenu en 1995 de tenir une semaine consacrée à la protection civile afin de promouvoir des activités qui permettent d'accroître la capacité des personnes et des collectivités à faire face aux catastrophes majeures;
CONSIDÉRANT	l'importance d'accroître la sensibilisation du public à l'égard de la préparation individuelle aux situations d'urgence;
CONSIDÉRANT	que nous pouvons réduire les risques et atténuer les conséquences d'une catastrophe si nous sommes bien préparés;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 2 au 8 mai 2021, Semaine de la sécurité civile.
EN FOI DE QUOI,	j'ai signé ce quatrième jour de mai de l'année deux mille vingt et un.

---

#### CA21 08 0184

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

CONSIDÉRANT	que la journée du 15 mai a été décrétée par les Nations Unies, Journée internationale des familles;
CONSIDÉRANT	l'importance de reconnaître la contribution des familles au développement de la collectivité;
CONSIDÉRANT	que la famille est le creuset permettant le meilleur développement de la personne et de l'enfant;
CONSIDÉRANT	ue la vie familiale remplit des fonctions essentielles ayant une incidence directe sur l'essor de la collectivité;
CONSIDÉRANT	que la famille doit bénéficier d'un soutien de toute la communauté afin d'assurer pleinement sa mission;
CONSIDÉRANT	que l'Arrondissement est le palier municipal le plus près du quotidien des familles et qu'il entend poursuivre ses efforts

afin de favoriser l'épanouissement et la qualité de vie de celles-ci;

CONSIDÉRANT que, dans le même esprit, l'Arrondissement s'engage à « penser et agir famille » dans toutes ses actions et à favoriser la conciliation famille-travail;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 10 au 16 mai 2021, Semaine québécoise des familles, sous le thème *Être là pour les familles*.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce quatrième jour de mai deux mille vingt et un.

---

**CA21 08 0185**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

CONSIDÉRANT que l'Assemblée générale des Nations unies a proclamé le 16 mai, Journée internationale du vivre-ensemble en paix;

CONSIDÉRANT que vivre ensemble en paix, c'est accepter les différences, être à l'écoute, faire preuve d'estime, de respect et de reconnaissance envers autrui et vivre dans un esprit de paix et d'harmonie;

CONSIDÉRANT qu'il importe de respecter et de comprendre la diversité des personnes et des cultures dans le monde, de préférer le dialogue, la négociation et l'entraide à l'affrontement;

CONSIDÉRANT que les municipalités et les organisations de la société civile, y compris les milieux éducatifs et associatifs, jouent un rôle important à travers les activités qu'elles mènent pour promouvoir une culture de paix et le dialogue entre les individus et les communautés;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le 16 mai 2021, **Journée internationale du vivre-ensemble en paix**.

EN FOI DE QUOI j'ai signé en ce quatrième jour de mai de l'année deux mille vingt et un.

---

**CA21 08 0186**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

ATTENDU QUE l'ONU a désigné le 22 mai comme étant la Journée internationale de la diversité biologique;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montréal est signataire de la *Déclaration de la collectivité de l'Île de Montréal en faveur de la biodiversité et du verdissement*;

CONSIDÉRANT que Saint-Laurent a fait de la biodiversité l'un des pivots de son *Plan de foresterie urbaine* et de son *Plan de développement durable*;

CONSIDÉRANT que diverses actions sont déjà en cours sur le territoire de Saint-Laurent pour protéger la biodiversité et que nous entendons poursuivre le développement de projets allant dans cette direction;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la journée du 22 mai 2021, **Journée internationale de la diversité biologique** et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à poser des gestes concrets afin de préserver le patrimoine vert et bleu de notre collectivité.

EN FOI DE QUOI j'ai signé en ce quatrième jour de mai deux mille vingt et un.

---

**CA21 08 0187**

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante :

ATTENDU QUE la Semaine québécoise des personnes handicapées se tient chaque année du 1<sup>er</sup> au 7 juin;

CONSIDÉRANT	que cette activité vise à sensibiliser l'ensemble de la population québécoise à l'importance du respect des différences dans la société et à faire connaître la réalité vécue par les personnes handicapées, de manière à favoriser leur intégration scolaire, professionnelle et sociale;
CONSIDÉRANT	que cette semaine thématique est une invitation à la population à favoriser la participation des personnes handicapées aux activités qui se déroulent dans la municipalité;
CONSIDÉRANT	que les personnes handicapées peuvent s'intégrer pleinement dans la société, il suffit d'y penser, de faire des aménagements et de s'organiser;
EN CONSÉQUENCE	je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 1 <sup>er</sup> au 7 juin 2021, <b>Semaine québécoise des personnes handicapées</b> et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à combattre les préjugés envers la différence et à poser des gestes concrets pour favoriser la participation pleine et entière des personnes handicapées à la vie en société.
EN FOI DE QUOI	j'ai signé en ce quatrième jour de mai deux mille vingt et un.

**CA21 08 0188**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1216275001 relatif à l'octroi d'un contrat pour les services de conciergerie au Complexe sportif pour une durée de deux ans - Soumission 21-18665.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Axia Services</b>	<b>1 070 556,32 \$</b>
SOGEP inc.	1 103 489,76 \$
Entretien 4M inc.	1 153 768,15 \$
Groupe Laberge inc.	1 159 257,05 \$
Services d'Entretien Alphanet inc.	1 163 648,18 \$
Groupe Domisa inc.	1 205 583,42 \$
Services d'entretien d'édifices Allied (Québec) inc.	1 311 848,65 \$
Entretien avangardiste (9119-5867 Québec inc.)	1 319 752,68 \$
Les entreprises Fervel inc.	1 355 759,91 \$
Metrospec inc.	1 366 737,72 \$
9322-6132 Québec inc. (Nettoie pro inc.)	1 427 115,69 \$
Ménagez-vous inc.	1 438 971,73 \$
Conciergerie speico inc.	1 928 582,19 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Axia Services**, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les services de conciergerie au Complexe sportif pour une durée de deux ans, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **1 070 556,32 \$**, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres - 21-18665;

- 2.- D'autoriser une dépense de **107 055,63 \$**, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;
- 3.- D'autoriser une dépense totale de **1 177 611,95 \$**, pour les travaux;
4. D'imputer ces dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0189**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1217745001 relatif à l'octroi d'un contrat pour la réalisation de travaux d'élagage se terminant le 31 décembre 2021 - Soumission 21-18718.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

Élagage cyclique :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Émondage Martel (3087-5520 Québec inc.)</b>	<b>215 175,71 \$</b>
Arboriculture de Beauce inc.	336 255,89 \$
Arbo-Design inc.	564 048,95 \$

Élagages ponctuels et élagages d'urgence :

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
<b>Émondage Martel (3087-5520 Québec inc.)</b>	<b>185 339,70 \$</b>

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer à la firme **Émondage Martel (3087-5520 Québec inc.)** le contrat pour la réalisation de travaux d'élagage se terminant le 31 décembre 2021, aux prix et conditions de la soumission de ladite firme, totalisant la somme de **400 515,41 \$**, toutes taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 21-18718;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0190**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1217550003 relatif aux soumissions pour les travaux d'enlèvement et d'installation de bornes à affichage numérique - Demande de soumission numéro 21-001.

ATTENDU qu'une seule firme a présenté une soumission;

ATTENDU que le soumissionnaire Solotech inc. n'est pas recommandé pour l'octroi du contrat, étant donné que sa licence de la R.B.Q. n'est pas conforme aux licences demandées au devis;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser le lancement de deux appels d'offres public, soit un appel d'offres pour réaliser l'ajout de six nouvelles bornes à affichage numérique ainsi qu'un appel d'offres pour réaliser le démantèlement des bases de bétons et des panneaux signalétiques extérieurs existants;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De rejeter la soumission pour les travaux d'enlèvement et d'installation de bornes à affichage numérique - Demande de soumission numéro 21-001.

- 2.- D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à retourner en appels d'offres public pour le compte de la Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues de la Direction des travaux publics.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0191**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1216879001 relatif au lancement d'un appel d'offres public pour les services de conciergerie de la Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent pour une durée d'un an.

ATTENDU qu'il y aurait lieu d'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe à procéder au lancement d'un appel d'offres public;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Direction des services administratifs et du greffe, pour le compte de la Division de la bibliothèque et de la culture de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, à procéder au lancement d'un appel d'offres public pour les services de conciergerie de la Bibliothèque du Vieux-Saint-Laurent pour une durée d'un an.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0192**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1217220018 relatif à une dépense additionnelle pour la location saisonnière de véhicules pour les années 2020 et 2021 - Soumission 20-18177.

ATTENDU la résolution numéro CA20 08 0231 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 5 mai 2020 et octroyant un contrat à la firme Location Sauvageau inc. le contrat pour la location saisonnière de véhicules pour l'année 2020 - Soumission 20-18177;

ATTENDU que les sommes prévues initialement sont insuffisantes pour la location saisonnière de véhicules pour les années 2020 et 2021;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de **28 275,84 \$** en faveur de **Location Sauvageau inc.** pour la location saisonnière de véhicules pour les années 2020 et 2021 - Soumission 20-18177.
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0193**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1213679003 relatif à une dépense en faveur de WM Québec inc. pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige pour l'année 2021 – Soumission 17-16362.

ATTENDU que le balayage des rues de l'Arrondissement génère annuellement entre 1 000 et 1 500 tonnes de matières résiduelles;

ATTENDU que l'Arrondissement doit donc disposer de ces matières de façon continue, car il n'existe pas d'espace d'entreposage suffisant aux Travaux publics;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser une dépense maximale de **244 441,45 \$**, taxes incluses, en faveur de **WM Québec inc.** pour la disposition des résidus de balais de rues et des dépôts à neige pour l'année 2021 – Soumission 17-16362;

2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0194**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1210299008 relatif à un soutien financier au Centre d'initiatives et de développement communautaire l'Unité.

ATTENDU qu'avec la pandémie, les problématiques de vulnérabilité, d'insécurité et de cohabitation dans l'espace public se sont accentuées;

ATTENDU qu'une présence accrue d'intervenants qualifiés dans certains secteurs est un besoin avéré et exprimé par les acteurs en sécurité urbaine consultés par le ministère de la Sécurité publique (MSP) et la Ville de Montréal.

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un soutien financier de 15 000 \$ au Centre d'initiatives et de développement communautaire l'Unité;
- 2.- D'approuver la convention relative à cet effet;
- 3.- D'autoriser le directeur de la Culture, Sports, Loisirs et Développement social à signer la convention;
- 4.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0195**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1210299009 visant à accorder une aide financière au Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) des quartiers Hodge-Place Benoit et Chameran-Lebeau pour l'année 2021, à approuver les conventions s'y rattachant et à autoriser le directeur de la Culture, Sports, Loisirs et Développement social à signer lesdites conventions.

ATTENDU qu'en 2021, un budget de 96 151 \$ provenant de la base budgétaire du Service de la diversité et de l'inclusion sociale est octroyé pour soutenir les actions du Comité local de revitalisation dans le cadre du Plan de Revitalisation urbaine intégrée du secteur Hodge-Place Benoit;

ATTENDU qu'en 2021, un budget de 71 701 \$ provenant de la base budgétaire de la Direction de la diversité sociale est octroyé pour soutenir les actions du Comité local de revitalisation dans le cadre du Plan de Revitalisation urbaine intégrée du secteur Chameran-Lebeau;

ATTENDU que le COSSL est associé à l'Arrondissement depuis plus de 30 ans et participe régulièrement aux actions relatives au développement social et communautaire du territoire;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder un montant de 96 151 \$ au Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) du quartier Hodge-Place Benoit, pour l'année 2021;
- 2.- D'accorder un montant de 71 701 \$ au Comité des organismes sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) du quartier Chameran-Lebeau, pour l'année 2021;
- 3.- D'approuver les conventions qui s'y rattachent;
- 4.- D'autoriser le directeur de la Culture, des Sports, des Loisirs et du Développement social à signer lesdites conventions;
- 5.- D'imputer les dépenses conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0196**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1212839003 visant à approuver un projet susceptible d'être mis en œuvre sur le territoire de l'arrondissement dans le cadre du Budget participatif de Montréal.

ATTENDU la première édition du budget participatif permettant à la population de décider de l'affectation d'une partie du budget municipal;

ATTENDU que la Ville a réservé 10 M\$ à son budget d'investissement pour réaliser des idées soumises par la population qui contribuent à la transition écologique et sociale;

ATTENDU que du 17 novembre au 8 janvier 2021, la population a été invitée à soumettre des idées dans le cadre de la phase de collecte d'idées;

ATTENDU le travail d'analyse amorcé en début d'année avec des représentants de la société civile et des différentes unités de la Ville;

ATTENDU qu'à la suite de l'approbation des projets par les instances décisionnelles concernées, la population pourra voter, dès juin 2021, pour les projets qu'ils souhaitent voir se réaliser;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1. D'appuyer l'inscription du projet « *Zones nourricières écologiques* » sur le bulletin de vote dans le cadre du budget participatif de Montréal;
2. De prendre en charge la mise en œuvre du ou des projets lauréats à l'issue du vote citoyens;
3. D'assumer les dépenses de fonctionnement qui pourraient en découler.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0197**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1217220003 autorisant la signature d'une convention de contribution financière avec le Comité Écologique du Grand Montréal (CEGM) pour la gestion écologique du boisé du parc Marcel-Laurin pour les années 2021 à 2024.

ATTENDU que depuis 2005, l'Arrondissement a entrepris une démarche de protection, de conservation et de mise en valeur du boisé du parc Marcel-Laurin;

ATTENDU qu'en décembre 2010, le boisé du parc Marcel-Laurin a été inscrit au répertoire des milieux naturels protégés de l'agglomération de Montréal, protégeant le site pour les générations actuelles et futures en appuyant le principe d'aucune perte nette d'habitat;

ATTENDU que ce partenariat avec le CEGM et la contribution financière qui y est associée permettront également d'appuyer les demandes de subvention du CEGM auprès de grandes entreprises et d'organismes gouvernementaux en vue d'obtenir des fonds additionnels qui seront investis dans le projet de protection, de conservation et de mise en valeur du boisé du parc Marcel-Laurin;

ATTENDU que le montant de 25 000 \$ de contribution financière est conditionnel à l'obtention de la subvention du Fonds pour dommage à l'environnement et que dans le cas où cette subvention ne serait pas obtenue, les sommes ainsi allouées, les actions et les objectifs du projet seront réévalués;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la signature d'une convention de contribution financière de 25 000 \$ par année, sans taxes applicables, avec le Comité Écologique du Grand Montréal (CEGM) pour la gestion écologique du boisé du parc Marcel-Laurin pour les années 2021 à 2024, représentant un montant total de 100 000 \$;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0198**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1216275002 relatif au dépôt de deux demandes d'aide financière dans le cadre du Programme aquatique de Montréal (PAM) - Volet Mise aux normes, période 2021-2025 pour deux projets, soit la reconstruction des installations aquatiques et du pavillon des baigneurs du parc Hartenstein ainsi que le projet de reconstruction de trois bassins de piscines extérieures incluant le remplacement de leur système mécanique de filtration.

ATTENDU la résolution numéro CM21 0092 (1204815006) adoptée par le Conseil municipal à sa séance du 25 janvier 2021 et adoptant le Règlement autorisant un emprunt de 33 729 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques;

ATTENDU la résolution numéro CE20 1970 adoptée par le Comité exécutif à sa séance du 2 décembre 2020 recommandant au Conseil municipal l'adoption du Règlement autorisant un emprunt de 33 729 000 \$ pour financer le programme de soutien destiné aux arrondissements pour la mise aux normes d'installations aquatiques;

ATTENDU que le Programme aquatique de Montréal (PAM) – Volet Mise aux normes prévoit des investissements annuels à longs termes et que ce Programme est sous la responsabilité du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports (SGPMRS);

ATTENDU que l'adoption du Programme aquatique de Montréal - volet Mise aux normes 2021-2025 ainsi qu'un nouvel appel de projets auprès des arrondissements sont prévus en 2021;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser le dépôt de deux demandes d'aide financière dans le cadre du Programme aquatique de Montréal (PAM) - Volet Mise aux normes, période 2021-2025 pour deux projets, soit la reconstruction des installations aquatiques et du pavillon des baigneurs du parc Hartenstein, ainsi que le projet de reconstruction de trois bassins de piscines extérieures incluant le remplacement de leur système mécanique de filtration.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0199**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1210299010 relatif à une contribution financière au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) pour l'année 2021 en soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) du quartier Hodge-Place Benoit.

ATTENDU que la démarche de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) du secteur Hodge-Place Benoit a démarré en 2006 avec l'élaboration d'un plan d'action concerté échelonné sur une période de dix ans, ce plan d'action a fait l'objet de plusieurs autres versions qui ont été, au fil du temps, mises à jour, actualisées et améliorées, et ce, avec l'aide des partenaires et des citoyens;

ATTENDU que le Comité local de Revitalisation a ciblé plusieurs actions jugées prioritaires pour 2021;

ATTENDU qu'en soutenant financièrement la démarche de la RUI, l'Arrondissement contribue à l'amélioration de la qualité des milieux de vie résidentiels, favorise la solidarité et la cohésion sociale sur son territoire et assure une certaine pérennité aux initiatives qui ont besoin de temps pour se réaliser pleinement et avoir un impact sur la population ciblée;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'accorder une contribution financière de 47 000 \$ au Comité des Organismes Sociaux de Saint-Laurent (COSSL) en soutien à la démarche de Revitalisation urbaine intégrée (RUI) du quartier Hodge-Place Benoit, pour l'année 2021;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0200**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1217220017 relatif à un don de deux bacs de recyclage, format 360 litres et deux bacs de matières organiques, format 240 litres à l'École primaire Édouard-Laurin dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU que ce don des bacs de recyclage et de matières organiques permettra à l'école Édouard-Laurin de poursuivre son implication dans le compostage et la récupération afin de continuer à réaliser ses efforts de valorisation des matières résiduelles;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser un don de deux bacs de recyclage, format 360 litres et deux bacs de matières organiques, format 240 litres à l'École primaire Édouard-Laurin dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0201**

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1213984005).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 1<sup>er</sup> et le 28 avril 2021, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

---

**CA21 08 0202**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1210664003 relatif à la délégation des membres du Conseil à divers événements.

ATTENDU que les divers événements et activités auxquels participent les membres du Conseil leur permettent d'être près des citoyens et à leur écoute pour mieux répondre à leurs besoins;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

1.- D'autoriser les dépenses pour lesquelles une délégation des membres du Conseil intéressés et des membres de la direction intéressés, accompagnés, le cas échéant, de représentants du milieu, participeront aux événements suivants :

<b>Autoriser</b>	<b>Montant (\$)</b>
Congrès annuel organisé par la Fédération canadienne des municipalités FCM, du 31 mai au 4 juin 2021, en format virtuel. Frais d'inscription pour M. Alan DeSousa (600 \$ plus taxes).	<b>678 00 \$</b>
Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), du 12 au 14 mai 2021, en format virtuel. Frais d'inscription de M. DeSousa et Mme Biron.	<b>57,49 \$</b>

2.- D'imputer les dépenses selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

### **CA21 08 0203**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1213768006 relatif à une demande d'usage conditionnel concernant les propriétés situées du 491 au 571, boulevard Lebeau ayant pour objet de régulariser « l'usage bureau » au deuxième étage de ce bâtiment industriel dans la zone I18-028 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ses amendements et ayant pour objet régulariser « l'usage bureau » au deuxième étage de ce bâtiment industriel.

ATTENDU qu'à l'item 4. a) du procès-verbal de la séance tenue le 10 mars 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cet usage conditionnel en vertu des dispositions du règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels et ses amendements (dossier : UC - 20210301);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cet usage conditionnel a été dûment convoquée le 14 avril 2021 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente demande d'usage conditionnel;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'accorder un usage conditionnel, en vertu des dispositions du règlement numéro RCA06-08-0020 et ses amendements, pour les propriétés situées du 491 au 571, boulevard Lebeau dans la zone I18-028 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ses amendements, ayant pour objet régulariser « l'usage bureau » au deuxième étage de ce bâtiment industriel, tel que représenté sur les documents soumis au Comité consultatif d'urbanisme.

Les travaux donnant effet à cet usage conditionnel doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

**ADOPTÉ.**

---

### **CA21 08 0204**

Adopter une résolution approuvant un projet particulier visant à autoriser l'installation de modules préfabriqués temporaires sur le site des bâtiments industriels situés aux 2525 et 2585, chemin de la Côte-de-Liesse (sommaire décisionnel 1216322002) en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5).

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'adopter un premier projet de résolution afin de modifier un projet particulier déjà approuvé par la résolution CA19 080388 le 6 août 2019 visant à autoriser l'installation d'un bâtiment accessoire temporaire sur le site des bâtiments industriels situés aux 2525 et 2585, chemin de la Côte-de-Liesse, lot 6 182 015; en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA10-08-5).

#### **SECTION I**

##### **TERRITOIRE D'APPLICATION**

1. La présente résolution s'applique à la partie ombragée définie sur le plan de l'annexe A et située sur le lot 6 182 015.

#### **SECTION II**

##### **AUTORISATIONS**

2. Malgré le Règlement RCA08-08-0001 sur le zonage applicable au territoire décrit à l'article 1, l'installation d'un bâtiment accessoire est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.

À ces fins, il est permis d'installer un bâtiment accessoire temporaire en dérogeant aux normes d'installation d'un bâtiment accessoire, de coefficient d'occupation du sol, du taux d'implantation au sol, de nombre de cases de stationnement, d'entreposage extérieur et de pourcentage d'espace vert et aux articles 3.16 et 5.46, du Règlement RCA08-08-0001 sur le zonage. Toute autre disposition réglementaire non compatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

Ces dérogations sont uniquement accordées à partir de l'entrée en vigueur du présent projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble jusqu'au mois de février 2022.

### **SECTION III**

#### **CONDITIONS GÉNÉRALES**

3. Malgré la grille des usages et normes de la zone B18-027, le coefficient d'occupation du sol est de 0,11, telle l'implantation indiquée à l'annexe B;
4. Malgré la grille des usages et normes de la zone B18-027, le taux d'implantation au sol est de 0,11, telle l'implantation indiquée à l'annexe B;
5. Malgré l'article 2.1.5.2, une superficie d'entreposage extérieur équivalente à 3 625 m<sup>2</sup> est autorisée, telle qu'indiquée à l'annexe C;
6. Malgré l'article 3.16, le matériau de revêtement extérieur autorisé pour le bâtiment accessoire est un déclin en aluminium de couleur blanche;
7. Malgré le paragraphe 9° du tableau 4.4.2.A, l'implantation de l'espace de stationnement en marge avant est autorisée selon l'annexe C;
8. Malgré l'article 4.4.4, le nombre maximal de cases de stationnement autorisé est de 29 cases, tel qu'indiqué à l'annexe C;
9. Malgré l'article 5.46, les espaces de bureaux sont localisés au rez-de-chaussée au sein du bâtiment accessoire temporaire et représentent 15 % de la superficie de plancher totale du bâtiment.

### **SECTION IV**

#### **CONDITIONS SPÉCIFIQUES**

10. Le bâtiment accessoire temporaire ne doit disposer d'aucune fondation;
11. Aucun affichage supplémentaire n'est autorisé sur le terrain;
12. Le sol dégagé à la suite de la démolition du bâtiment sis au 2585, chemin de la Côte-de-Liesse doit être recouvert de pavé autobloquant, d'asphalte ou de béton;
13. Le bâtiment accessoire temporaire doit être implanté et aménagé selon l'annexe D;
14. Le requérant doit déposer des plans, du bâtiment accessoire temporaire, lesquels sont signés et scellés par un architecte confirmant la conformité de la construction.

Les annexes s'y rattachant sont jointes au sommaire décisionnel comme étant les annexes :

#### **ANNEXE A**

Territoire d'application

#### **ANNEXE B**

Implantation du bâtiment accessoire

#### **ANNEXE C**

Entreposage extérieur et stationnement

#### **ANNEXE D**

Plans détaillés

---

### **CA21 08 0205**

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-134 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1216322001).

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

**RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:**

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-134 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

**ADOPTÉ.**

---

### **CA21 08 0206**

Le règlement numéro RCA08-08-0001-136 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage est soumis au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel numéro

1218729004).

ATTENDU qu'à la séance ordinaire du Conseil d'arrondissement tenue le 2 mars 2021, la conseillère Michèle D. Biron a donné avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance, il serait proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage;

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) ont été respectées;

Proposé par le conseiller Jacques Cohen,

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le règlement numéro RCA08-08-0001-136 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

---

#### **CA21 08 0207**

Soumis projet de règlement numéro RCA08-08-0001-137 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1216322003).

Proposé par le conseiller Jacques Cohen;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'adopter tel que soumis le projet de règlement numéro RCA08-08-0001-137 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.
- 2.- De soumettre, conformément à la loi, le projet de règlement à une consultation publique par webinaire qui se tiendra le 26 mai 2021, à 19 h, au cours de laquelle le maire ou un autre membre du Conseil qu'il désignera expliquera l'objet et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉ.

---

#### **CA21 08 0208**

La conseillère Michèle D. Biron donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro RCA08-08-0001-137 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

(1216322003 – RCA08-08-0001-137)

ADOPTÉ.

---

#### **CA21 08 0209**

Le conseiller Francesco Miele donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage de façon à :

- Modifier les articles 8.62.1 à 8.62.3 touchant la zone I12-020 afin qu'une demande de permis de lotissement soit assujettie aux dispositions relatives à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.).

(1218433001)

ADOPTÉ.

---

#### **CA21 08 0210**

Le conseiller Aref Salem donne avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé un règlement instaurant un règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble de façon à assujettir la zone I12-020 à la production d'un plan d'aménagement d'ensemble. Le règlement prévoira, entre autres, à :

- Spécifier les usages et les densités envisagés pour la zone;
- Établir la procédure relative à une demande de modification des règlements d'urbanisme lorsque la présentation d'un plan d'aménagement d'ensemble est requise;
- Prescrire les éléments qu'un plan d'aménagement d'ensemble doit représenter (affectations du sol, densités, réseau routier, etc.) et les documents qui doivent

l'accompagner (plans et élévations des bâtiments, description des plantations à réaliser, etc.);

- Déterminer les critères suivant lesquels est faite l'évaluation d'un plan d'aménagement d'ensemble (infrastructures routières, modification du terrain, drainage, stationnement et accès, perspectives visuelles, implantation, forme et architecture des bâtiments, aménagement paysager et espaces libres, etc.).

(1218433002)

ADOPTÉ.

---

#### **CA21 08 0211**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215208002 relatif à l'acceptation d'un paiement aux fins de frais de parcs représentant 10% de la valeur réelle du lot 1 237 540 à la suite d'une demande de permis de construction.

ATTENDU le permis de démolition émis en 2017 (3000681214-17) pour l'ancienne usine Vélan;

ATTENDU que la superficie du lot est de 5 204,3 mètres carrés et que ce projet de redéveloppement prévoit la construction d'un bâtiment multifamilial de 4 étages isolé. Le numéro civique 2125, rue Ward sera réactivé pour le nouveau bâtiment;

ATTENDU que la demande de permis de construction (3002513954) pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel multifamilial est en cours d'analyse;

ATTENDU que ce projet constitue un projet de redéveloppement selon le règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, car le projet propose la création de plus de deux logements. En effet, le nouveau bâtiment résidentiel proposé aura 108 logements;

ATTENDU que le propriétaire n'a pas fait de proposition concernant la cession de terrain à des fins de parc;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter un paiement aux fins de frais de parcs représentant 10% de la valeur réelle du lot 1 237 540 à la suite d'une demande de permis de construction.

ADOPTÉ.

---

#### **CA21 08 0212**

Soumis sommaire décisionnel numéro 1215214013 visant à autoriser la création et l'abolition de postes de fonctionnaires et de cols bleus à l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU que la Direction des services administratifs et du greffe – Secrétariat d'arrondissement, considère qu'étant donné les besoins grandissants reliés à la recherche, à l'analyse de dossiers, à la rédaction de décisions et de procès-verbaux, il devient nécessaire de transformer en poste permanent, et le combler dans les meilleurs délais, le poste temporaire d'analyste-rédacteur;

ATTENDU que cette transformation permettra d'améliorer la qualité des suivis et du traitement des demandes liées aux dossiers décisionnels et procès-verbaux au sein de l'arrondissement de Saint-Laurent;

ATTENDU que la Direction des travaux publics - Division des actifs immobiliers et de l'éclairage des rues, Section entretien des bâtiments et conciergerie doit apporter certaines modifications à sa structure afin de répondre davantage à ses besoins organisationnels étant donné la récente conversion des systèmes de chauffage au gaz naturel et au mazout vers l'électricité dans quatre bâtiments de l'arrondissement;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- De transformer en poste permanent le poste temporaire d'analyste-rédacteur (poste : 84131 - emploi : 713030 – SBA : 358622) et de le combler dans les meilleurs délais, le tout en conformité avec la convention collective des fonctionnaires municipaux de la Ville de Montréal;

- 2.- D'abolir le poste permanent de plombier-chauffage (poste : 56379 – emploi : 607040 - groupe de traitement 19) et de créer un poste permanent de plombier (emploi : 601720 - groupe de traitement 17);
- 3.- D'adopter, tel que soumis, les modifications apportées à la structure de la Direction des services administratifs et du greffe ainsi qu'à la Direction des travaux publics;
- 4.- D'imputer la dépense, le cas échéant, selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

---

#### CA21 08 0213

##### **RECOMMANDATIONS – BORNE DE RECHARGE 240 VOLTS - MULTILOGEMENT**

ATTENDU les nouvelles exigences et les modifications de la Régie du bâtiment du Québec, entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2018, concernant le chapitre V-Électricité, du Code de construction du Québec (chapitre B-1.1, r. 2) et qui visent l'obligation de poser l'infrastructure élémentaire en prévision de l'installation d'une borne de recharge à 240 volts pour chaque *logement individuel* neuf pourvu d'un garage, d'un abri pour voiture ou d'une aire de stationnement;

ATTENDU qu'aucune date n'a été prévue pour la publication de recommandations qui contiendraient des critères techniques pour la pose d'une telle infrastructure dans les habitations neuves de type multilogement;

ATTENDU qu'il est beaucoup plus dispendieux et complexe de procéder à l'installation de cette infrastructure une fois le bâtiment érigé plutôt que lors de sa construction;

ATTENDU que la grande majorité des unités d'habitation créées sur le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent le sont dans des bâtiments de type multilogement;

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent travaille depuis plusieurs années de concert avec les promoteurs et les constructeurs afin de privilégier l'installation de bornes de recharge électriques dans les nouveaux projets;

ATTENDU que l'accès à la recharge électrique est indispensable à l'électromobilité et à l'électrification des transports en général;

ATTENDU que le gouvernement, dans son Plan pour une économie verte 2030, vise à ce que 1,5 million de véhicules électriques soient sur les routes du Québec à l'horizon 2030 et qu'aucune voiture à essence ne soit vendue à compter de 2035;

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent souhaite, tout comme la Régie du bâtiment du Québec, encadrer la pose de l'infrastructure élémentaire en prévision de l'installation d'une borne de recharge à 240 volts pour les unités d'habitation comprises dans les bâtiments de type multilogement afin que ces installations soient de qualité et sécuritaires.

Proposé par le maire Alan DeSousa;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele

Appuyé par le conseiller Aref Salem

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De déposer une demande auprès de la Régie du bâtiment du Québec pour que cette dernière puisse proposer à très court terme des recommandations claires, de façon à permettre aux promoteurs et constructeurs d'installer l'infrastructure élémentaire en prévision de la pose d'une borne de recharge à 240 volts pour les unités d'habitation comprises dans les bâtiments de type multilogement et à permettre à l'Arrondissement d'atteindre ses objectifs de réduction des GES.

ADOPTÉ.

---

#### CA21 08 0214

##### **La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil débute à 20h57**

Les affaires nouvelles suivantes sont soumises à la présente séance :

Le **conseiller Jacques Cohen** souligne que de nombreuses fêtes sont à souligner pour le mois de mai en commençant par la Journée internationale des pompiers et pompières, en remercie sincèrement ces travailleurs de première ligne, le mois du patrimoine asiatique et le mois du

patrimoine juif qui sont des occasions d'en apprendre davantage sur les nombreuses réalisations et contributions de ces Laurentiens, la semaine de la santé mentale du 3 au 9 mai, le Cinco de Mayo mexicain, la fin du ramadan de la communauté musulmane et enfin et surtout la fête des Mères.

La **conseillère Michèle D. Biron** souhaite la participation de tous les citoyens de Saint-Laurent et demande de vider les balcons des encombrants et autres objets qui s'y sont accumulés durant la saison froide. Elle rappelle que les balcons ne sont pas des remises ou des cagibis et doivent faire l'objet de ce ménage. Il faut se rappeler qu'ils sont là pour que les résidents puissent les utiliser et profiter du beau temps qui s'en vient.

Madame Biron profite également de l'occasion pour souhaiter une bonne fête des Mères et des grands-mamans et rappelle qu'il y aura très bientôt l'ouverture d'une clinique mobile pour recevoir le vaccin COVID à même nos voitures. Elle ajoute que plus les gens seront vaccinés plus il sera rapide de revenir à la normale et de pouvoir voir nos familles.

Le **conseiller Francesco Miele** souhaite également une joyeuse fête des Mères et se dit solidaire des différents vœux déjà annoncés par ses collègues. Il rappelle l'importance de la campagne de vaccination qui arrive aux tranches d'âges de plus en plus importantes et qui nous permettra d'arriver enfin à la fin de notre quête de normalité. Il encourage les Laurentiens à se faire vacciner le plus rapidement possible et incite les plus jeunes à aider les personnes de leur entourage, qui n'ont pas une bonne compréhension du français ou de l'anglais, en traduisant les informations pertinentes pour permettre à tous de franchir la barrière des langues, facteur important au ralentissement de la vaccination chez cette clientèle.

Le **conseiller Aref Salem** informe les citoyens de la fermeture de la station de métro Côte-Vertu qui sera pour une durée de 12 semaines. Il est prévu qu'il y aura des navettes aux deux minutes, mais il encourage les utilisateurs à faire une petite marche (900 mètres) entre les deux stations et, au passage, d'encourager les commerçants locaux entre le 29 mai et le 22 août. Ces travaux sont nécessaires pour faire le lien avec le garage de la STM sur le boulevard Marcel-Laurin.

Il mentionne également que le programme des 1 500 paniers écologiques a été très populaire et que tous les paniers ont déjà pris preneurs en très peu de temps. Le succès est déjà au rendez-vous et nous fait réfléchir pour les années à venir.

Aussi, avec la campagne de vaccination, on commence à sentir réellement une fatigue pandémique chez les gens. Il ne faut pas lâcher et se faire vacciner afin d'obtenir une couverture vaccinale communautaire de 75% qui aura l'effet désiré pour mettre fin à la pandémie.

Il remercie sincèrement les services de l'Arrondissement, les organismes et les bénévoles qui sont venus en aide à notre population. Il reste un petit bout de chemin à faire et il ne faut pas lâcher afin d'arriver à un retour à la normale peut-être d'ici le 24 juin.

Pour finir, il offre également ses souhaits de bonne Fête des mamans et des grands-mamans et bonne fin de ramadan pour les communautés musulmanes.

Le **maire Alan DeSousa** se dit totalement en accord avec tous les commentaires faits par ses collègues, mais que cela lui reste peu de choses à ajouter. Il souligne l'importance de la vaccination par le plus grand nombre de personnes et de rester vigilant dans les espaces publics, comme l'a d'ailleurs rappelé une citoyenne ce soir, et de faire preuve d'un grand respect des mesures sanitaires.

---

#### CA21 08 0215

La deuxième période des questions du public débute à 20h58.

Aucune question n'a été posée.

---

#### CA21 08 0216

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 20h58.

ADOPTÉ.

---

Maire

---

Secrétaire

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1 juin 2021.

---